

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 29 mars 2017

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Séance du 10 mars 2017

15 Approbation d'une modification simplifiée du plan local d'urbanisme : élargissement de la zone UCb dédiée à l'habitat sur le quartier Rouher

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. DEME

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. BOUKHACHBA

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

M. MONTES

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. FREMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers absents non représentés :

0

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Par délibération du 12 décembre 2016, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour élargir la zone UCb dédiée à l'habitat sur le quartier Rouher.

Cette procédure a été engagée conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée a été adressé à l'ensemble des personnes publiques associées, pour avis.

Le dossier ainsi qu'un registre ont été mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, du 30 janvier au 28 février 2017 inclus, à l'Hôtel de Ville aux heures habituelles d'ouverture. Une insertion dans un journal diffusé dans le département est parue le 17 janvier 2017 pour en informer le public.

Aucune annotation n'a été consignée au registre.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L153-47,
Vu le Plan Local d'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016,
Vu la mise à disposition auprès du public pendant un mois (du 30 janvier au 28 février 2017),
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 10 mars 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17...
et publication ou notification le 06/04/17...
affiché le 30/03/17...
CREIL, le 06/04/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT